

Je veux m'inscrire sur les listes électorales



Comment faire ?

Pour pouvoir être électeur, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

Où s'inscrire ?

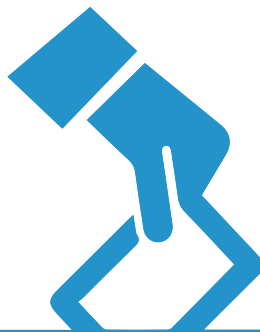
En mairie

J'ai le choix de pouvoir m'inscrire :

- Soit à la **mairie de mon domicile**
- Soit à la **mairie d'une commune** dans laquelle je suis **assujetti aux impôts directs depuis au moins 2 ans,**
- Soit à la **mairie de ma résidence** si j'y réside de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la **mairie de la commune où je suis assujetti à résidence obligatoire (militaires...).**

En ligne

Sur le site <https://www.service-public.fr>



Quels documents je dois fournir ?

- Photocopie de ma carte d'identité** en cours de validité (recto-verso) ou de mon passeport en cours de validité (photocopie de la double page où figure ma photo) expiré depuis moins de 5 ans ou mon permis de conduire uniquement s'il est présenté accompagné d'un certificat de nationalité française
- 1 justificatif de domicile** de moins de 3 mois au NOM ET PRÉNOM du demandeur (facture d'organismes de distribution de gaz ou d'eau ou d'électricité ou de téléphone fixe, box, bulletin de salaire ou titre de pension ou quittance de loyer non manuscrite ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou assurance maison ou l'avis d'impôt sur le revenu ou taxe d'habitation sur 2 années+ une facture

=> Si je suis majeur de moins de 26 ans domicilié chez mes parents

- Photocopie de ma **pièce d'identité**
- Photocopie du **titre d'identité de la personne qui m'héberge**
- Justificatif de domicile** au NOM ET PRÉNOM de la personne qui m'héberge
- Attestation d'hébergement** datée et signée
- Livret de famille** de mes parents ou un acte de naissance pour la filiation

=> Si j'ai plus de 26 ans et que je suis hébergé chez un parent ou un tiers

- Photocopie de ma **pièce d'identité**
- Facture** à mon NOM ET PRÉNOM de moins de 3 mois
- Photocopie du **titre d'identité de la personne qui m'héberge**
- Justificatif de domicile** au NOM ET PRÉNOM de la personne qui m'héberge
- Attestation d'hébergement** datée et signée

Que faut-il retenir ?

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année, cependant, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de celui-ci.

Dans quel cas je dois m'inscrire ?

- Si je vais **avoir 18 ans au plus tard la veille du 1^{er} tour** de scrutin et que je ne me suis pas fait recenser sur la commune
- Si je suis **nouveau sur la commune**
- Si j'ai **changé d'adresse au sein de la commune**
- S'il a eu une **modification concernant mon état civil** (ex : changement de nom)

- **Les personnes qui deviennent françaises en 2019 sont inscrites** d'office sur les listes électorales par l'INSEE.
- **Les personnes qui ont obtenu la nationalité française jusqu'en 2018 doivent demander à être inscrites** sur les listes électorales si elles souhaitent voter aux élections nationales
- Je suis **citoyen européen et j'habite en France je peux voter** en France pour les élections européennes et les élections municipales uniquement, si je suis inscrit.
- **J'habite hors de France.** Je suis inscrit à ma demande soit sur la liste électorale consulaire soit sur la liste électorale de ma commune.

Délai d'obtention de ma carte électorale:

Je recevrai ma carte électorale environ **2 à 3 semaines** avant la date des élections

